



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 21 septembre 2023	<b>Heure de départ</b> 16 h		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 21 °C)	<b>Vent</b> 4 km/h (Sud-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	9	<b>Courses de qualification</b> Ø	<b>Inscriptions totales</b> 69/77	
<b>Total des paris mutuels</b>	\$173,556			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Examen virtuel tenu en compagnie du conducteur, Ryan Guy, au sujet de la sortie de piste du cheval, "JITTERS BETTOR", lors de la Course 9, disputée le 17 août. M. Guy a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 18.08.02 de la CAJO (sortie de piste sans y être contraint par un autre cheval) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2357178

Le transfert entre entraîneurs du cheval, "BUTTERFLY KISSES", qui passe de Carol Voyer à Isabelle Darveau, est approuvé.

L'entraîneur, Luc Loyer, se rendra au bureau des juges dimanche pour discuter d'un incident survenu dans l'écurie de transport.

## Courses :

- L'heure de départ a été repoussée d'une heure, car une urgence médicale a retardé l'arrivée du vétérinaire officiel sur l'hippodrome.

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Reprise de départ en raison d'un bris d'équipement (support de tête) survenu au #4, "ALONG FOR THE RIDE", (Guy Gagnon).

**Enquête** au sujet du #2, "VITOR", (Stephane Pouliot), potentiellement avec un équipement brisé (mors Buxton) survenu avant le départ.

Lors de l'examen de la vidéo, on a pu constater qu'aucun équipement brisé du #2 n'était visible avant le départ.

Le #2 avait fait un bris d'allure avant le départ, sans enfreindre aucune des règles sur les bris d'allure.

Il est réputé avoir pris un bon départ et a terminé la course en 3<sup>e</sup> position avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/QRa9kMI0DT0>

4. Rien à signaler.
5. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction commise par le #2, "STOMPER TOM", (Guy Gagnon), arrivé en 2<sup>e</sup> position, au #5, "SIP OF SIN", (Robert Shepherd), arrivé en 4<sup>e</sup> position, dans le dernier droit.  
Après avoir examiné la vidéo et discuté avec les deux conducteurs (M. Gagnon a déclaré que son cheval était en train de dévier vers l'extérieur et M. Shepherd a déclaré que le sien éprouvait des difficultés sans qu'il y ait eu d'obstruction), on a conclu qu'il n'y avait pas eu d'infraction commise.  
Rien d'autre à signaler.  
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/KtUDJ4K03vg>

Le #7, "TWIN B HARRY", (Philip Reid), n'était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge au départ a relâché le peloton.

Il a terminé la course distancé et se qualifie pour le départ et la performance. L'entraîneur en a été averti.

6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Examen de la performance du #4, "DURAMACS", (Stephane Pouliot), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de  $\frac{1}{4}$  de mille.  
Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué une obstruction au #5, "AMIGO MIO", (Jimmy Gagnon).  
Aucun placement n'est requis comme le #4 a terminé la course en 8<sup>e</sup> position (la dernière).

Examen de la performance du #3, "SHOW ME THE MAGIC", (Guy Gagnon), avant le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille.

Le #3 a éprouvé des difficultés sans pour autant faire de bris d'allure.

Le #7, "LA BROMONTOISE", (Jerome Lombart), n'était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge au départ a relâché le peloton.

Il a terminé la course distancé et se qualifie pour le départ et la performance. L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

9. Le conducteur du #3, "TUF COOPER", (Ted McDonald), a reçu un avertissement concernant sa stimulation dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.

### **Réclamations :**

Aucune